

# TriActor<sup>MC</sup>

## Herbicide en mélange en réservoir

- Herbicide TriCor<sup>MD</sup> 75 DF (PCP No 30661)
- Herbicide Valtera<sup>MC</sup> (PCP No 29230)
- Nu-Image<sup>MC</sup> Herbicide (PCP No 30420)



**Nufarm**

Grow a better tomorrow.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## United Phosphorus, Inc.

<b>NFPA</b>	<b>PPE</b>

Issued Date 13-déc.-2012

Date de révision 31-mars-2014

Numéro de révision: 2

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

<b>UPI</b> 630 Freedom Business Center Suite 402 King of Prussia, PA 19406	<b>Numéro d'appel d'urgence</b> Chemtrec: (800) 424-9300 (24hrs) or (703) 527-3887 Medical: Rocky Mountain Poison Control Center (866) 673-6671 (24hrs)
<u>Company Information</u>	<u>Contact Information</u>
<b>UPI</b>	Customer Service 1-800-438-6071 R&D Technical Service 610-878-6100
	8:00 am to 5:00 pm EST 8:00 am - 5:00 pm (EST)

<b>Nom du produit</b>	Tricor 75 DF Herbicide (CANADA)
<b>EPA Reg #</b>	PMRA PCP No. 30661
<b>Utilisation recommandée</b>	Herbicide
<b>Code produit</b>	12U-144C

### 2. Identification des dangers

#### APERÇU EN CAS D'URGENCE

May cause eye and skin irritation  
 May cause irritation to the respiratory tract.  
 Irritant  
 Peut provoquer une somnolence et des vertiges  
 Très toxique par contact avec la peau  
 Très toxique en cas d'ingestion  
 Corrosif

#### DANGER

**aspect** Lumière, Beige.

**État physique** granulaire.

**Odeur** sucrée. Moisi.

#### Effets potentiels sur la santé

**YEUX**

**peau**

**Ingestion**

Peut provoquer une légère irritation.

May cause mild skin irritation. Très toxique par contact avec la peau.

Très toxique en cas d'ingestion.

### 3. Composition/informations sur les composants

#### Ingredients Name

Component	No.-CAS	% en poids	OSHA PEL
Silicon dioxide 112926-00-8 ( 1 )	112926-00-8	1	(vacated) TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 mppcf : (80)/(% SiO <sub>2</sub> ) mg/m <sup>3</sup> TWA
Metribuzin technical 21087-64-9 ( 75 )	21087-64-9	75	(vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>

### 4. Premiers secours

#### Contact oculaire

Jugez l'oeil ouvert et le rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlevez les verres de contact, si le présent, après 5 minutes alors continuent de rincer l'oeil.  
Appelez un centre antipoison ou un docteur pour le conseil de traitement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes

#### Contact avec la peau

Enlever tous les vêtements contaminés  
Rincez la peau immédiatement par l'abondance de l'eau pendant 15-20 minutes.  
Appelez un centre antipoison ou un docteur pour le conseil de traitement.  
Consulter immédiatement un médecin  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation

#### Inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle  
PEUT PROVOQUER UNE RÉACTION RESPIRATOIRE ALLERGIQUE  
Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison

#### Ingestion

Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison  
Peut déclencher une réaction allergique  
Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente  
Nettoyer la bouche avec de l'eau  
Consulter immédiatement un médecin  
Ne pas faire vomir sans avis médical

#### Notes au médecin

Aucune information disponible  
Traiter les symptômes

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Flammable Explosive Properties

##### Point d'éclair

Sans objet

##### Température d'auto-inflammabilité

Indisponible

##### Limites d'inflammation dans l'air

Indisponible

##### Extnguishing Media

Agent chimique sec, Eau.

##### Fire/Explosion Hazard

Dust clouds generated during handling and/or storage can form explosive mixtures with air. Dust explosion characteristics vary with the particle size, particle shape, moisture content,

contaminants, and other variables.

**Produits dangereux résultant de la combustion**

Les nuages de poussière produits pendant la manipulation et/ou le stockage peuvent former les mélanges explosifs avec de l'air. Les caractéristiques de coup de poussière varient avec la dimension particulaire, la forme de particules, la teneur en eau, les, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Oxydes de soufre, Méthylmercaptan, Amines.

**NFPA**

**SANTÉ 3**

**inflammabilité 0 1**

**Instabilité -**

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

**Mesures de protection individuelles**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Consultez un spécialiste de normalisation pour déterminer l'état approprié ou les conditions de reportage locales pour l'aide dans la disposition de rebut de caractérisation et/ou de déchets dangereux et tout autre vacarme de liste de conditions les laisu.

**Méthodes de nettoyage**

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

## 7. Manipulation et stockage

**Manipulation**

Tenir hors de portée des enfants. Mettre en place une ventilation adaptée. De la poussière fine dispersée dans l'air peut s'enflammer.

**Stockage**

Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives pour l'exposition**

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL
Silicon dioxide		(vacated) TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 mppcf : (80)/(% SiO <sub>2</sub> ) mg/m <sup>3</sup> TWA
Metribuzin technical	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	(vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>

**Contrôles techniques**

Douches. Douches de sécurité, stations lave-œil et systèmes d'aération. THESE WORKERS MUST REFER TO PRODUCT LABELING AND DIRECTIONS FOR USE IN ACCORDANCE WITH EPA WORKER PROTECTION STANDARD 40 CFR PART 170.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Le contact visuel devrait être évité par l'utilisation des lunettes de sécurité chimique, ou un bouclier de visage choisi en vue de le potentiel d'exposition.

**Protection de la peau**

Porter des gants/des vêtements de protection. Socks and footwear.

**Protection respiratoire**

La ou l'exposition aéroportée est probable l'utilisation NIOSH a approve l'équipement de protection respiratoire approprié au matériel et/ou à ses composants. Le plein équipement de facepiece est recommandé et, si utilisé, remplace le besoin de lunettes de bo.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

aspect	Lumière Beige	Odeur	sucrée Moisi
État physique	granulaire	pH	8.9
Point/intervalle d'ébullition	Indisponible	Point/intervalle de fusion	9.9 °C / 50 °F
densité	Indisponible	solubilité	Éther
Taux d'évaporation	Indisponible	pression de vapeur	1.2 X 10 <sup>-7</sup> mmHg @ 20 C
densité de vapeur	Indisponible	Teneur en COV	Indisponible
viscosité	Indisponible	Masse molaire	aucune donnée disponible
Densité apparente	aucune donnée disponible	Percent Solids	Indisponible
Percent Volatiles	Indisponible		

## 10. Stabilité et réactivité

stabilité	Stable dans les conditions normales
Conditions à éviter	Sustained temperatures above 100 F
Matières incompatibles	ketones Aldéhydes
Produits dangereux résultant de la décomposition	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Oxydes de soufre Amines Methyl mercaptans
Possibility of Hazardous Polymerization	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

#### Informations sur le produit

#### TriCor DF-

Acute oral LD50 rat = 2379 mg/kg (male) 2794 mg/kg (female)

Acute dermal LD50 rabbit = >5,000 mg/kg

Eye - rabbit = Minimal irritation to the conjunctiva was observed with all irritation resolving within 4 days.

Skin effects- rabbit = Not a dermal irritant Metribuzin -

In a three week dermal toxicity study, rabbits were treated with metribuzin at doses of 40, 200, and 1000 mg/kg for 6 hr/dy, 5 dys/wk. The high dose evidence of increased cholesterol levels and liver enzyme function was noted. Thyroxine levels were increased at doses of 200 mg/kg and above. All of these effects were slight and reversible. The NOEL was 40 mg/kg. In subacute inhalation studies, rats were exposed to aerosol concentrations of metribuzin ranging from 31 to 745 mg/cubic meter for 6 hr/dy, 5 dys/wk, for 3 weeks. Effects observed included behavioral changes, decreased body weight gains, liver enzyme induction and organ weight effects. The NOEC was 31 mg/cubic meter.

Oral LD50 (rat) = 2,194 mg/kg

Dermal LD50 (rat) = >5,000 mg/kg

Inhalation LC50 (4 hr rat) = 0.709 mg/L

### Toxicité chronique

#### cancérogénicité

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a classifié un des ingrédients comme cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Silicon dioxide		Group 3		

## 12. Informations écologiques

### écotoxicité

Metribuzin - can travel (seep or leach) through soil and can contaminate ground water which may be used as drinking water.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### **Déchets de résidus / produits non utilisés**

Les pertes de pesticide sont intensément dangereuses. La disposition inexacte du pesticide ou du rinsate excessif est une violation de loi fédérale. Si les pertes ne peuvent pas être débarrassées par utilisation ou selon l'instruction d'étiquette, entrez.

### **Emballages contaminés**

Non refillable container. Do not reuse this container. (For plastic containers). Clean container promptly after emptying. Triple rinse as follows: Empty the remaining contents into application equipment or a mix tank and drain for 10 seconds after the flow begins to drip. Fill container 1/4 full with water and recap. Shake for 10 seconds. Pour rinsate into application equipment or a mix tank or store rinsate for later use or disposal. Drain for 10 seconds after the flow begins to drip. Repeat this procedure two more times. The offer for recycling if available or puncture and dispose of in a sanitary landfill, or by incineration, or, if allowed by state and local authorities, by burning. If burned, stay out of smoke. (For paper bags). Completely empty bag into application equipment. Then offer for recycling if available or dispose of empty bag in a sanitary landfill or by incineration or, if allowed by state and local authorities, by burning. If burned, stay out of smoke.

## 14. Informations relatives au transport

### DOT, États-Unis

Non réglementé

### OACI

Non réglementé

### IATA

Non réglementé

### IMDG/IMO

Non réglementé

### TMD

Non réglementé

## 15. Informations réglementaires

### Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	DSL	NDSL	EINECS/ ELINCS	ENCS	Chine	KECL	AICS (Australie)
Silicon dioxide		X			Present	X	Present	X
Metribuzin technical				X		X	Present	X

### Les USA

### Réglementations fédérales

#### **SARA 313**

Section 313 of Title III of the Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA). This product contains a chemical or chemicals which are subject to the reporting requirements of the Act and Title 40n of the Code of Federal Regulations, Part 372:

12U-144C  
Tricor 75 DF Herbicide (CANADA)

Nom chimique	No.-CAS	% en poids	SARA 313 - Threshold Values
Metribuzin technical	21087-64-9	75	1.0

**Classification de danger SARA 311/312**

Danger chronique pour la santé	NO
Danger aigu pour la santé	Oui
Danger d'incendie	Non
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

**Clean Water Act**

**Clean Air Act, Section 112 Hazardous Air Pollutants (HAPs) (see 40 CFR 61)**

This product does not contain any HAPs.

**CERCLA**

SARA Product RQ 0

**RCRA**

**Information sur les pesticides**

Component	FIFRA - Restrictions d'utilisation	FIFRA - Pesticide Product Other Ingredients	FIFRA - Listing of Pesticide Chemicals	California Pesticides - Restricted Materials
Silicon dioxide 112926-00-8 ( 1 )			X	
Metribuzin technical 21087-64-9 ( 75 )			X	

**Réglementations des États-Unis par État**

**Proposition californienne 65**

Ce produit ne contient aucune substance chimique répertoriée par la Proposition 65 de l'État de Californie

**State Right-to-Know**

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Silicon dioxide	X	X	X		
Metribuzin technical	X	X	X		

**Réglementations internationales**

Mexique - Score Risque sévère, score 4

Component	CATÉGORIE	Carcinogen Status	Limites d'exposition
Silicon dioxide 112926-00-8 ( 1 )			Mexico: TWA 10 mg/m <sup>3</sup>

**CANADA**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement canadien sur les produits contrôlés (CPR), et la présente FDS contient tous les renseignements requis par le CPR

**Classe de danger SIMDUT**

Indéterminé(e)(s)

La préparation est classée comme dangereuse selon la directive 1999/45/CE

**16. Autres informations**

Date de révision 31-mars-2014

**Sommaire de la révision**

Update section 14

UPI, Inc. believes that the information and recommendations contained herein (including data and statements) are accurate as of the date hereof. NO WARRANTY OF FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE, WARRANTY OF MERCHANTABILITY, OR ANY OTHER WARRANTY, EXPRESSED OR IMPLIED, IS MADE CONCERNING THE INFORMATION PROVIDED HEREIN. The information provided herein relates only to the specific product designated and may not be valid where such product is used in combination with other materials or in any process. Further, since the conditions and methods of use are beyond the control of UPI, Inc. UPI, Inc. expressly disclaims any and all liability as to any results obtained or arising from any use of the product or reliance on such information.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**





# Fiche Signalétique

Valtera™ Herbicide

## 1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

**Nom du produit:** Valtera™ Herbicide  
**Numéro d'homologation, Loi sur 29230 les produits antiparasitaires:**  
**Référence(s) VC:** 1420  
**Synonyme(s):** Aucune  
**Produit signalément:** Herbicide  
Valtera est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC

**FABRICANT/DISTRIBUTEUR**  
VALENT CANADA, INC.  
3-728 Victoria Road South  
Guelph, Ontario N1L 1C6  
(519) 767-9262

**NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE**  
URGENCE SANTÉ OU  
DEVERSEMENT (24 h):  
(800) 682-5368  
TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC  
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

### INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Produits agricoles: (800) 682-5368

Le SDS courant est disponible par notre site Web ([www.valent.ca](http://www.valent.ca)) ou en appelant les nombres d'information sur le produit ont énuméré ci-dessus.

## 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

### Aperçu des urgences

- ATTENTION**
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation
  - Éviter tout contact avec les yeux
  - Nocif si inhalé ou absorbé par la peau.
  - Conserver hors de la portée des enfants

### EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

**Toxicité aiguë (Principales voies d'exposition):** Aucun à notre connaissance

**Contact oculaire aigu:** Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit risque de provoquer une irritation oculaire mineure et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre irritation et inflammation éventuelle.

**Contact cutané aigu:** Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit risque de provoquer des irritations de peau minimes et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre de l'irritation et éventuellement une légère inflammation. Ce produit peut être légèrement toxique lorsqu'il est absorbé par la peau. Ce produit n'est pas sensé provoquer de réactions allergiques cutanées.

**Ingestion aiguë:** Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, la toxicité éventuelle de ce produit est minime en cas d'ingestion.

**Numéro d'appel d'urgence:** (800) 682-5368  
**Numéro de révision:** 8

**N° de la fiche signalétique:** CAN-0344  
**Date de révision:** 01-23-2018

**Inhalation aiguë:** Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit est sensé être légèrement toxique en cas d'inhalation. Toute exposition à de fortes concentrations de poussière risque de provoquer des irritations respiratoires. Les signes et symptômes comprennent, entre autres, écoulement nasal, maux de gorge, toux et difficultés respiratoires.

**Toxicité chronique (y compris le cancer):** Une exposition répétitive au Flumioxazin technique chez les animaux a provoqué de l'anémie et d'autres anomalies de production sanguine, des fluctuations de poids des organes et autres anomalies sanguines. Le Flumioxazin technique n'a pas provoqué de cancer lors des études d'alimentation courante chez les animaux de laboratoire.

**Toxicité de croissance (malformations congénitales):** Des malformations congénitales ont eu lieu chez la progéniture des rats exposés au Flumioxazin technique. Aucune anomalie n'a été observée chez les lapins.

**Toxicité pour la reproduction:** Des anomalies de la reproduction ont été observées chez les rats exposés au Flumioxazin technique.

**Signes et symptômes d'effets systémiques:** L'exposition à de très fortes concentrations aériennes de Flumioxazin technique a entraîné des problèmes respiratoires, un ralentissement d'activité et certaines modifications des tissus du système respiratoire.

**Conditions médicales potentiellement aggravées:** Les individus souffrant d'anémie ou de maladies sanguines risquent d'être plus susceptible face à la toxicité d'une exposition excessive.

Se reporter à la section 11 pour une discussion complète sur les données toxicologiques dont est issue cette évaluation. Se reporter à la section 15 pour la législation applicable.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Nom Chimique	No de CAS	Weight-%	Objet
Flumioxazin	103361-09-7	30 - 60	Matière active
Kaolin clay	1332-58-7	10 - 30	Transporteur
Autres	Various CAS#s	15 - 40	Autres ingrédients

Les autres ingrédients, qui sont traités comme des secrets commerciaux, sont des substances autres que l'ingrédient actif contenu dans ce produit. Certains de ces produits peuvent être dangereux, mais leur identité n'est pas divulguée parce qu'ils sont considérés comme des secrets commerciaux. Les risques associés aux autres ingrédients sont exposés dans le présent document. Des informations spécifiques sur les autres ingrédients aux fins de la gestion des risques, des déversements ou de l'évaluation de la sécurité peuvent être obtenues en tout temps par le médecin traitant ou l'infirmière en appelant (800) 682-5368.

### 4. PREMIERS SOINS

#### NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE (800) 682-5368

Munissez-vous du récipient ou de l'étiquette du produit lorsque vous appelez le centre antipoison ou un médecin ou lorsque vous partez vous faire soigner. Vous pouvez également composer le **1-800-682-5368** pour des renseignements sur les interventions médicales d'urgence.

#### Contact avec les yeux:

Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et délicatement à l'eau pendant 15 ou 20 minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact après les 5 premières minutes, puis continuer le rinçage de l'œil. Faire appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

#### Contact avec la peau:

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à l'eau courante pendant 15 ou 20 minutes. Faire appel au service antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

**Ingestion:**

Faire immédiatement appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau lentement par la victime si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissement, sauf ur l'indication expresse du centre antipoison ou du médecin. Ne pas administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

**Inhalation:**

Sortir la victime au grand air. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance avant d'administrer la respiration artificielle, et si possible, préférablement par bouche-à-bouche. Faire appel au centre antipoison ou à docteur pour conseils de traitement ultérieur.

**Avis aux médecins:**

Aucune

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**Point d'éclair:** Sans objet  
**MOYENS D'EXTINCTION:** Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.  
**LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (%):** Sans objet  
**LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR:** Sans objet

**CLASSIFICATION NFPA:**

Santé :	0
Inflammabilité:	0
Réactivité :	0
Spécial :	Aucune

(Minime–0, légère–1, modérée–2, élevée–3, extrême–4). Ces valeurs sont obtenues par estimation professionnelle. Les valeurs n'étaient pas indiquées dans les formules ou évaluations publiées par la NFPA (National Fire Protection Association).

**CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:** Ne brûle pas, mais si elle est impliquée dans un incendie des vapeurs toxiques peuvent se dégager. Éviter de respirer la fumée et de brouillard. Éviter le contact avec le personnel de l'équipement avec les retombées et les eaux de ruissellement. Réduire la quantité d'eau utilisée pour éteindre le feu. Ne pas entrer dans une zone fermée sans équipement de protection complet, y compris l'auto-équipement respiratoire. Contenir et isoler les eaux de ruissellement et les débris pour une élimination appropriée. Décontaminer l'équipement de protection individuelle et lutte contre l'incendie avant de les réutiliser. Lire l'intégralité du document.

**Produits de décomposition dangereux:** La combustion normale produit des émissions de dioxyde de carbone, de vapeur d'eau et risque de produire Produits fluorés. Une combustion incomplète risque de créer de l'oxyde de carbone.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

**NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE VALENT : (800) 682-5368**  
**NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE CHEMTREC : (800) 424-9300**  
**SUIVRE LES PRÉCAUTIONS DE LA SECTION 8 : PROTECTION PERSONNELLE**

**Arrêter la source de déversement si on peut le faire sans risque. Contenir le déversement pour prévenir toute contamination ultérieure du sol, des eaux souterraines et de l'eau de surface. Pour plus d'information sur les mesures en cas de déversement, se référer au Guide Nord-Américain de Réponse de Secours.**

<b>Référence UN/NA:</b>	Sans objet	<b>Guide des mesures d'urgence:</b>	Sans objet
-------------------------	------------	-------------------------------------	------------

**POUR DÉVERSEMENTS TERRESTRES:**

**CONFINEMENT:** Limiter les poussières aériennes. Éviter l'écoulement vers les réseaux d'eaux pluviales ou

autres plans d'eau.

**NETTOYAGE:** Nettoyer immédiatement tout déversement. Aspirez ou balayez la matière et versez-la dans un conteneur à déchets chimiques. Laver la zone avec de l'eau savonneuse. Récupérer également l'eau de lavage à l'aide des produits absorbants et verser dans un conteneur à déchets chimiques.

#### POUR DÉVERSEMENTS AQUATIQUES:

**CONFINEMENT:** Cette matière se disperse ou se dissout dans l'eau. Colmater la fuite. Contenir et isoler afin d'éviter toute contamination ultérieure des terres, de l'eau de surface et de la nappe phréatique.

**NETTOYAGE:** Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber la matière à l'aide d'un produit inerte. Récupérer l'eau contaminé pour traitement ou évacuation.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.**

#### Manipulation:

Évitez le contact avec les yeux, la peau ou l'habillement. Lavez les mains avant chewing-gum de consommation, de boissons, utilisant le tabac ou employer la toilette. Do not contaminate water, food or feedstuffs by storage, handling or disposal. Enlevez l'habillement immédiatement si le pesticide obtient à l'intérieur. Lavez alors complètement et mettez dessus l'habillement propre.

#### Stockage:

## 8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION

**L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.**

**YEUX & VISAGE:** Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec les yeux. Tout contact avec les yeux doit être évité en portant des lunettes de sécurité.

**PROTECTION RESPIRATOIRE:** Utiliser ce produit exclusivement dans des endroits bien ventilés. Lorsque les conditions d'utilisation du produit émettent des concentrations aériennes, il est conseillé de porter un respirateur approuvé.

**PROTECTION de la PEAU & MAIN:** Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en portant des vêtements et des gants de protection.

#### Limites d'exposition

Nom Chimique	LEMT au Canada
Flumioxazin	Aucune
Kaolin clay	Aucune
Autres	Aucune

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Forme:</b>	Granulé
<b>Couleur:</b>	Beige à brun clair
<b>Odeur:</b>	Inodore
<b>Point d'éclair:</b>	Sans objet
<b>Point de fusion:</b>	Not applicable

<b>Masse volumique apparente:</b>	0.49 g/cc (33.2 lb./cu. ft.)
<b>pH:</b>	5.9 @ 25°C (1% suspension)
<b>Caractéristiques de corrosion:</b>	Pas corrosif dans des récipients
<b>Solubilité:</b>	Dispersible dans l'eau

## 10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique:</b>	Ce matériel est considéré chimiquement et thermiquement écurie.
<b>Incompatibilité:</b>	Risque de réaction en présence d'agents hautement oxydants tels que chlorates, nitrates, peroxydes, etc.
<b>Propriétés d'oxydation/réduction:</b>	Ne constitue pas un oxydant ou un agent réducteur.
<b>Risque d'explosion:</b>	Présumé non explosif
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	La combustion normale produit des émissions de dioxyde de carbone, de vapeur d'eau et risque de produire Produits fluorés. Une combustion incomplète risque de créer de l'oxyde de carbone.

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### Toxicité aiguë:

Il n'y a aucune information disponible de toxicologie pour cette formulation spécifique. L'information suivante est basée sur les données disponibles pour le matériel technique ou d'une formulation similaire.

Toxicité orale LD <sub>50</sub> (rats)	> 5000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité dermale LD <sub>50</sub> (rats)	> 2000 mg/kg	Catégorie de toxicité	III
Toxicité par inhalation LC <sub>50</sub> (rats)	> 2.18mg/L	Catégorie de toxicité	IV
Irritation d'oeil (lapin)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	III
Une irritation de la peau (lapin)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	IV
Sensibilisation de la peau (cobayes)	Non sensibilisant	Catégorie de toxicité	Sans objet

### CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES

Nom Chimique	IARC - Groupe 1 - (cancérogènes pour l'homme)	IARC - Groupe 2A (Probablement cancérogènes)	IARC - Group 2B (Peut-être cancérogènes)	NTP :
Flumioxazin	no	no	no	N'est pas classée
Kaolin clay	No	No	No	N'est pas classée
Autres	No	No	No	N'est pas classée

### TOXICITÉ DU FLUMIOXAZIN TECHNIQUE:

**SUBCHRONIQUE:** Les effets attribuables au Flumioxazin technique constatés chez les rats suivant des expositions subchroniques à fortes doses étaient du type hématotoxiques, comprenant anémie et augmentation du poids du foie, de la rate, du cœur, des reins et de la thyroïde. Chez les chiens, les effets provoqués par de fortes doses comprenaient une légère prolongation de la durée céphalique, une augmentation du taux de cholestérol et de phospholipides, phosphatase alcaline élevée, augmentation du poids du foie et anomalies hépatiques histologiques. La concentration sans effets observés (NOEL) la plus basse lors des études subchroniques était de 30 ppm lors d'une étude de toxicité de trois mois chez les rats.

**CHRONIQUE/CANCÉROGÉNÉCITÉ:** Lors d'une étude d'un an sur l'alimentation des chiens, le Flumioxazin technique a provoqué des anomalies au niveau biochimique et une augmentation du poids des foies à des doses de 100 et d 1.000 mg/kg/jour. Des anomalies histologiques minimales attribuables au traitement ont été constatées au niveau du foie des animaux du groupe des 1.000 mg/kg/jour. Selon ces données, la NOEL est de 10 mg/kg/jour. L'administration diététique de Flumioxazin technique pendant 18 mois a provoqué des anomalies hépatiques chez les

souris recevant des doses de 3.000 ou 7.000 ppm. Aucun signe d'oncogénicité lié au traitement n'a été constaté. La NOEL pour cette étude est de 300 ppm. L'administration diététique de Flumioxazin technique pendant 24 mois a provoqué de l'anémie et de la néphropathie chronique chez les rats recevant 500 ou 1.000 ppm. L'anémie a duré pendant tout le traitement, mais elle n'était cependant pas de nature progressive ou aplasique. Aucun signe d'oncogénicité n'a été observé. La NOEL pour cette étude est de 50 ppm.

**TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT:** Le Flumioxazin technique a provoqué une toxicité de croissance chez les rats en l'absence de toxicité maternelle à des doses de 30 mg/kg/jour par voie orale, et à 300 mg/kg/jour par voie cutanée. Les anomalies de croissance constatées consistaient principalement d'une réduction dans le nombre de fœtus vivants et du poids des fœtus, ainsi que d'une décroissance dans le nombre de corps vertébraux coccygiens ossifiés. Les NOEL des études de toxicité de croissance orale et dermique chez le rat étaient de 10 et 100 mg/kg/jour respectivement. La réaction chez les lapins était très différente de celle des rats. Aucune toxicité de croissance n'a été constatée chez les lapins à des doses allant jusqu'à 3.000 mg/kg/jour, dose nettement supérieure à la NOEL maternelle de 1.000 mg/kg/jour.

**PROCRÉATION:** Une toxicité reproductive a été constatée chez les mâles F1 et les femelles P1 et F1 à 300 ppm de Flumioxazin technique, la plus forte des doses essayées, et qui a également provoqué des signes de toxicité systémique. Une toxicité a été également constatée chez la progéniture des F1 et F2 à des doses d'au moins 200 ppm.

**MUTAGÉNICITÉ:** Le Flumioxazin technique n'était pas mutagène dans la majorité des analyses *in vitro* : analyse de mutation génétique et d'aberration chromosomique en l'absence d'activation métabolique. Dans trois analyses, *in vivo* l'aberration chromosomique, la synthèse DNA non programmée et l'analyse du micronucleus, le Flumioxazin technique ne s'est pas avéré mutagène. La seule réaction positive a eu lieu lors de l'analyse d'aberration chromosomique *in vitro*, en présence d'activation métabolique. Dans l'ensemble, le Flumioxazin technique ne constitue pas de danger génétique.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit. Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

## 12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

### TOXICITÉ AVIAIRE:

Le Flumioxazin technique est essentiellement non toxique pour les espèces aviaires. Les résultats suivants ont été obtenus à partir d'études portant sur le Flumioxazin technique:

Orale LD<sub>50</sub> chez le colin de Virginie: supérieure à 2.250 mg/kg  
Diététique LC<sub>50</sub> chez le colin de Virginie: supérieure à 5.620 ppm  
Diététique LC<sub>50</sub> chez le canard colvert: supérieure à 5.620 ppm

Aucune anomalie reproductive n'a été constatée chez les colins de Virginie exposés à des doses alimentaires de Flumioxazin technique de 500 ppm. Chez les canards colvert, une diminution légère, mais non statistiquement significative, du nombre des naissances et des survivants de 14 jours d'âge a été observée. Une NOEL de 250 ppm a été adoptée pour cette étude.

### TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:

Le Flumioxazin technique est de légèrement à modérément toxique pour les poissons d'eau douce, modérément toxique pour les invertébrés d'eau douce, modérément toxique pour les poissons estuariens et marins, et de modérément à extrêmement toxique pour les invertébrés estuariens et marins, selon les tests suivants:

LC<sub>50</sub> à 96 heures pour la truite: 2.3 mg/L  
LC<sub>50</sub> à 96 heures pour le centrarchidé bleu: supérieure à 21 mg/L

LC<sub>50</sub> à 48 heures pour la daphnie magna: 5.5 mg/L  
 LC<sub>50</sub> à 96 heures pour le cyprinodon variegatus: supérieure à 4.7 mg/L  
 EC<sub>50</sub> (dépôt de coquille) à 96 heures pour l'huître américaine: 2.8 mg/L  
 LC<sub>50</sub> à 96 heures pour la mysis: 0.23 mg/L  
 NOEC pour poisson en début de vie (truite): > 7.7 µg/L, < 16 µg/L  
 NOEC de toxicité chronique (mysis) : > 15 µg/L, < 27 µg/L  
 NOEC de toxicité chronique (daphnie magna): > 52 µg/L, < 99µg/L

## TOXICITE POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:

### Information supplémentaire au sujet de l'environnement:

Ce produit est les usines toxiques de non-cible et les invertébrés aquatiques. Ne vous appliquez pas directement à l'eau, aux secteurs où l'eau de surface est présente ou aux secteurs intertidaux au-dessous de la marque moyenne d'hautes eaux. Ne vous appliquez pas où l'écoulement est susceptible de se produire. Ne vous appliquez pas où les conditions atmosphériques favorisent la dérive des secteurs traités. Ne souillez pas l'eau en nettoyant l'équipement ou en ayant les eaux de lavage ou le rinsate d'équipement.

## 13. MISE AU REBUT

### L'UTILISATEUR DOIT ÉLIMINER TOUT PRODUIT NON UTILISÉ CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE.

**DISPOSITION DE PRODUIT:** Pour l'information sur la disposition du produit inutilisé et non désiré, entrez en contact avec l'organisme ou le fabricant de normalisation provincial. Contactez le fabricant et l'organisme de normalisation provincial en cas de flaque, et pour le nettoyage des flaques.

**DISPOSITION DE RÉCIPIENT:** Récipient non rechargeable. Ne réutilisez pas ou ne réutilisez pas ce conteneur.

**MÉTHODES D'ÉLIMINATION:** Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus d'informations sur la cession ou de produit non utilisé, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contactez le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## 14. TRANSPORTATION INFORMATION

**Appellation réglementaire pour le transport terrestre:** Non réglementé pour le transport de sol domestique par US DOT ou Canada TDG.

**Guide des mesures d'urgence:** Sans objet

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :** UN 3077 Substance dangereuse pour l'environnement, solide, N.O.S. (Flumioxazin), 9, III, Polluant marin

**Remarques:** Emballage unique et interne inférieur 5 L (liquid) ou 5 kg net (solides) exclus de la réglementation des Marchandises Dangereuses -- voir IATA Special Provision A197.

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :** UN 3077, Substance dangereuse pour l'environnement, Solide, N.O.S. (flumioxazin), Polluant marin

**RÉFÉRENCE EMS :** F-A, S-F

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### RÉGLEMENTATION CANADIENNE

**Catégorie de risque du SIMDUT:** Non réglementé(e)  
Ce produit a été classifié selon les critères de risque des règlements commandés de produits (CPR) et le fiche signalétique contient toute l'information exigée par le CPR.

**Kaolin clay**

LISTE INTÉRIEURE DES  
SUBSTANCES - CANADA: Present

EINECS: Present

**Autres**

LISTE EXTÉRIEURE DES  
SUBSTANCES - CANADA: Not listed/Not Determined

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

**Règlements relatifs aux pesticides:** Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usage des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

**RÈGLEMENTS PROVINCIAUX:** Ce produit n'a déclenché aucun règlement provincial.

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

<b>Raison de lémission:</b>	Mise à jour des données sur la toxicité par inhalation. Le mineur édite partout pour la clarté.
<b>N° de la fiche signalétique:</b>	CAN-0344
<b>Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires:</b>	29230
<b>Numéro de révision:</b>	8
<b>Date de révision:</b>	01-23-2018
<b>Remplace la fiche émise le:</b>	December 12, 2014
<b>Personne responsable:</b>	Valent U.S.A. LLC, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont fournis de bonne foi et jugés exacts au moment de la préparation de la FDS. Toutefois, dans la mesure compatible avec la loi applicable, Valent Canada, Inc. et de ses filiales ou sociétés affiliées étendent aucune garantie, ne font aucune déclaration, et déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations. En outre, dans la mesure compatible avec la loi applicable, ni Valent Canada, Inc. ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées représente ou garantit que cette information ou le produit peuvent être utilisées sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Sauf dans la mesure un usage particulier et de l'information spécifique, sont expressément mentionnées sur l'étiquette du produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour leur propre usage particulier de ce produit. Si nécessaire, contactez Valent Canada, Inc. pour confirmer que vous avez l'étiquette du produit le plus courant et le FDS.

La fiche de données de sécurité (FDS) sert à des fins différentes de celles et NE REMPLACE NI NE MODIFIE PMRA-APPROUVÉ (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cette FDS fournit des informations sur l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités généralement de l'utilisation de produits de santé importante, la sécurité et.

L'étiquette du produit fournit des informations spécifiquement pour l'utilisation du produit dans le cours normal. Utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la PMRA sous l'autorité de la *Pest Control Products Act* grâce à l'étiquette du produit. Tous classification nécessaire de danger et l'utilisation de précaution appropriées, le stockage et informations sur l'élimination est présentée sur cette étiquette ou l'étiquetage

**Numéro d'appel d'urgence:** (800) 682-5368  
**Numéro de révision:** 8

**N° de la fiche signalétique:** CAN-0344  
**Date de révision:** 01-23-2018



---

accompagnant le pesticide ou à laquelle référence est faite sur l'étiquette. Il est une violation du droit fédéral d'utiliser un PMRA-produit pesticide homologué de toute manière incompatible avec son étiquetage.

2018 Valent Canada Inc.



**Nu-Image Herbicide**  
**Fiche de données de sécurité**

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

**1. Identification**

**Nom du produit :** Nu-Image Herbicide

**Numéro d'enregistrement PCP :** 30420

Reportez-vous à l'étiquette du produit approuvé pour la manipulation et l'utilisation des instructions.

**Type de produit :** Herbicide

**Fournisseur :** Nufarm Agriculture Inc.  
Suite 350, 2618 Hopewell Place NE  
Calgary, Alberta, T1Y 7J7, Canada  
1-800-868-5444

**Numéros de téléphone :** Numéro de réponse d'urgence 24 heures, Chemtrec, 1-800-424-9300.  
Pour les urgences médicales, ProPharma Group, 1-877-325-1840.  
Pour l'information sur les produits et l'utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

**2. Identification des risques**

Classé selon la version 5 du SGH de l'ONU.

**Dangers physiques :**

Aucun

**Dangers pour la santé :**

Toxicité aiguë (Oral)	Catégorie 5
Toxicité aiguë (Dermique)	Catégorie 5
Toxicité aiguë (Inhalation)	Catégorie 5
Irritation des yeux	Catégorie 2B
Irritation de la peau	Catégorie 3

**Dangers environnementaux :**

Dangereux pour l'environnement aquatique, aigu Catégorie 3

**Mot Signal :**

AVERTISSEMENT

**Déclarations de danger :**

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif au contact de la peau. Peut être nocif en cas d'inhalation. Provoque une irritation des yeux. Provoque une légère irritation de la peau. Nocif pour la vie aquatique.

**Nu-Image Herbicide**  
**Fiche de données de sécurité**

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

**Conseils de prudence :**

Provoque une irritation des yeux. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement.

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact avec la peau ou d'inhalation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

**3. Composition / Information sur les ingrédients**

Composants dangereux	N ° CAS	% pondéraux
Imazethapyr	81335-77-5	21.2-22.5
Synonymes chimiques : (±)-2-[4,5-dihydro-4-méthyl-4-(1-méthylethyl)-5-oxo-1H-imidazol-2-yl] -5-éthyl-3-pyridinecarboxylic acide		
L'hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	5.1-5.5

D'autres ingrédients sont considérés comme non dangereux.

**Contenu exprimé sur l'étiquette du produit**

Imazethapyr ... 240 g/L

**4. Premiers secours**

**En cas d'ingestion**, appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'être informé par un centre antipoison ou un médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne faites rien par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de peau ou d'habillement**, enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Si les yeux sont ouverts**, rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Nu-Image Herbicide**  
**Fiche de données de sécurité**

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence par bouche à bouche, si possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

Prenez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire avec vous, lors de la recherche d'un contact médical.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**Moyens d'extinction** : Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent les incendies de produits chimiques. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

**Point d'éclair** : .....>100 C

**Conditions d'inflammabilité** :.... Aucun

**Produits de décomposition dangereux** : Une sollicitation thermique prolongée peut entraîner l'émission de produits de dégradation. Produits de décomposition thermique possibles: monoxyde de carbone, dioxyde d'azote, oxyde d'azote, hydrocarbures. Si le produit est chauffé au-dessus de la température de décomposition, des vapeurs toxiques peuvent être libérées.

**National Fire Protection Association (NFPA) Note de danger** :

**Évaluation pour ce produit : Santé : 1 Inflammabilité : 0 Réactivité : 0**

Échelle des dangers : 0 = Minimum 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Utilisez l'équipement de sécurité et les procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les personnes inutiles loin. Éviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts. Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, la sciure de bois, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur fermé et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyer la zone contaminée, comme les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. Les grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

**7. Manutention et entreposage**

**Manutention** : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et

**Nu-Image Herbicide**  
**Fiche de données de sécurité**

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

**Entreposage :** Conserver le récipient bien fermé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Ne pas stocker en dessous de 0C ou au-dessus de 40C. Si le produit est exposé à des températures inférieures à 0 ° C pendant le transport ou le stockage, assurez-vous que le produit a complètement décongelé et agitez vigoureusement le récipient. Bien agiter avant d'utiliser.

**8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**Contrôles d'ingénierie :** Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

**Équipement de protection individuelle :** Lunettes ou écran facial, chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes, chaussures et gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer.

**Lignes directrices pour l'exposition :**

Composante	TWA*	STEL**	Référence / Note
Imazethapyr	20 ppm	NE	ACGIH
L'hydroxyde d'ammonium	N/E	NE	Aucun trouvé

\* Moyenne pondérée dans le temps, 8 heures, sauf indication contraire.

\*\* Limite d'exposition à court terme

NE = Non établi

Reportez-vous à l'étiquette du produit approuvé pour obtenir des conseils supplémentaires sur le contrôle de l'exposition

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**REMARQUE :** Les données physiques sont des valeurs typiques, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être interprétée comme une analyse garantie ou comme une spécification. Si aucune valeur n'est déterminée pour la formulation, la valeur indiquée est la valeur la plus pertinente de l'ingrédient (s) prédominant (s).

**Apparence (état physique, couleur, etc.)**..... liquide vert  
**Odeur**..... de moisi  
**Seuil d'odeur**..... pas disponible  
**pH**.....6.6  
**Point de fusion / point de congélation**..... pas disponible  
**Point d'ébullition initial et plage d'ébullition**..... pas disponible  
**Point d'éclair**.....>100C  
**Taux d'évaporation**..... pas disponible

**Nu-Image Herbicide**  
**Fiche de données de sécurité**

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

**Inflammabilité (solides, gaz)**.....non applicable  
**Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité**.. pas disponible  
**Pression de vapeur** ..... <1 x 10<sup>-7</sup> mm Hg @ 60C (imazethapyr)  
**Densité de vapeur**..... pas disponible  
**Densité relative**..... 1.114 @ 20C  
**Le produit de la solubilité**..... 1.4 g/L dans l'eau @ 25C (imazethapyr)  
**Coefficient de partage** :..... logP = 1.49 @ pH 7, 25C (imazethapyr)  
**La température d'auto-inflammation**..... pas disponible  
**La température de décomposition**..... pas disponible  
**Viscosité (kinematic)**..... 4.244 cSt @ 20C

**10. Stabilité et réactivité**

**Réactivité** : non réactif.

**Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

**Possibilité de réactions dangereuses** : une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter** : Sources d'allumage, chaleur, étincelles ou flammes. Agents oxydants et agents réducteurs. Éviter tout contact avec de l'acier doux et du laiton - corrosif.

**Matériaux incompatibles** : Agents oxydants et réducteurs; acier non doublé (sauf acier inoxydable).

**Produits de décomposition dangereux** : Une charge thermique prolongée peut entraîner l'émission de produits de dégradation. Produits de décomposition thermique possibles : monoxyde de carbone, dioxyde d'azote, oxyde d'azote, hydrocarbures. Si le produit est chauffé au-dessus de la température de décomposition, des vapeurs toxiques peuvent être libérées.

**11. Informations toxicologiques**

**Voies d'exposition probables** : Inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux.

**Contact avec les yeux** : provoque une irritation des yeux.

**Contact avec la peau** : Provoque une irritation de la peau. Peut être nocif en contact avec la peau.

**Ingestion** : Peut être nocif en cas d'ingestion. Aucun effet négatif significatif sur la santé n'est attendu si seulement de petites quantités sont avalées.

**Inhalation** : Peut être nocif si inhalé.

**Conditions médicales aggravées par l'exposition** : l'exposition cutanée peut aggraver les conditions cutanées préexistantes. L'inhalation de brouillard peut aggraver les conditions respiratoires préexistantes.

**Données toxicologiques** :

**DL<sub>50</sub> aiguë par voie orale (mg / kg)**..... >5000 (Rat)

**DL<sub>50</sub> dermique aiguë (mg / kg)**..... >5000 (Rat)

**Inhalation aiguë CL<sub>50</sub> (mg / l)**..... >5.06 (Rat, exposition de 4 heures)

## Nu-Image Herbicide

### Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

**Corrosion / irritation de la peau**..... Considéré comme légèrement irritant pour la peau (Lapin)  
**Domage ou irritation des yeux graves** ..... Considérée comme légèrement irritante pour les yeux (Lapin)  
**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**..... Non considéré comme sensibilisant cutané (Cochon d'inde)  
**Mutagénicité des cellules germinales** ..... L'imazéthapyr ne montre aucune preuve de génotoxicité.  
**Cancérogénicité** ..... L'imazéthapyr ne montre aucune preuve de cancérogénicité.  
**Toxicité pour la reproduction** ..... L'imazéthapyr n'a pas démontré d'effets indésirables liés au traitement dans une étude de reproduction sur 2 générations de rats.

## 12. Informations écologiques

### Écotoxicité :

Les données sont pour l'imazethapyr technique et une formulation similaire comme indiqué, à partir de sources publiées.

**Invertébré aquatique** : CL<sub>50</sub> après 48 heure (mg a.e./L)... >1000 (*Daphnia*) (imazethapyr)  
..... >22.4 (*Daphnia*) (formulation  
similaire formulation similaire)

**Poisson** : CL<sub>50</sub> après 96 heures (mg a.e./L)..... 420 (Truite are-en-ciel), 340 (Crapet arlequin)  
240 (poisson-chat de la Manche), > 112 (Minnow tête-de-mouton) (imazethapyr)

**Algues** : CE<sub>50</sub> (mg a.e./L) après 96 heures..... 71 (*Selenastrum*) (imazethapyr)  
>22.4 (*Selenastrum*), >22.9 (*Navicula*), >23.1  
(*Skeletonema*), >4.8 (*Anabaena*) (formulation similaire)

**Oiseaux** : DL<sub>50</sub> orale (mg/kg)..... >2150 (colin de Virginie, Le canard colvert);  
CL<sub>50</sub> diététique de 8 jours > 5000 (colin de Virginie, canard colvert) (imazethapyr)

**Abeilles** : DL<sub>50</sub>.....>100 µg/abeille (48 h contact), >24.6 µg/abeille (48 h orale) (imazethapyr)

**Persistance et dégradabilité** : Le mazethapyr n'est pas sensible à la biotransformation et persiste dans le sol et l'eau dans des conditions aérobies et anaérobies. DT50 signalés dans le sol vont de 19 à 309 jours.

**Mobilité dans le sol** : Le potentiel de lixiviation est important dans les sols à faible teneur en matière organique et à texture grossière. Plusieurs études de dissipation au champ n'ont montré aucune détection d'imazethapyr au-delà de 15 cm de profondeur.

**Potentiel de bioaccumulation** : Négligeable.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le

**Nu-Image Herbicide**  
**Fiche de données de sécurité**

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Ne réutilisez pas le récipient dans un but quelconque. Le cas échéant, renvoyer le contenant conformément au programme de retour. Si un récipient recyclable, jetez-le sur un site de collecte de conteneurs. Contactez un distributeur local, un concessionnaire ou une municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte, rincer trois fois ou sous pression le contenant vide en ajoutant des rinçages au réservoir de pulvérisation et rendre le récipient inapproprié pour une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

**14. Informations relatives au transport**

**Description canadienne du TMD (route et rail) :** Non réglementé pour le transport routier / ferroviaire.

**États-Unis :**

**Description de DOT :**

Non réglementé

**IMDG**

Non réglementé

**IATA**

Non réglementé

**15. Informations réglementaires**

Numéro d'enregistrement de *la Loi sur les produits antiparasitaires* : ....30420

Calendrier de l'OPAC : .... 2

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la *Loi* sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi* sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :



**Nu-Image Herbicide**  
**Fiche de données de sécurité**

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

(none)

SIMDUT exempté.

<b>16. Autres informations</b>
--------------------------------

La présente fiche de données de sécurité (SDS) est conçue pour se conformer au Système mondial de classification harmonisée (SGH) et au *Règlement sur les produits dangereux*.

Ce SDS fournit des informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et d'autres qui traitent de grandes quantités du produit dans des activités généralement autres que l'utilisation du produit. L'étiquetage du produit fournit cette information spécifiquement pour l'utilisation du produit comme prévu.

La société et les informations publiées sont utilisées dans le développement de cette SDS. Les informations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et ont été jugées précises à la date de publication. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée.

Révisions du dernier problème : Ajout de l'information d'orientation de l'ARLA à la section 15.

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17